



ESPACE STRATÉGIES

Charte du consultant

Version du 6 janvier 2013

Objectif

Les signataires de la charte désirent se doter de règles d'éthique simples et efficaces afin de mieux gérer la relation d'affaires avec leurs clients.

L'objectif de la charte est de permettre de poser des balises qui viendront réduire ou éliminer le risque de conflit d'intérêts entre la firme de consultation et son client.

Préambule

La firme de consultation est une entreprise dont l'objectif est d'abord la pérennité, puis la croissance. Elle vise à faire des profits et créer de la valeur pour ses actionnaires.

Sa raison d'être est de servir ses clients de la meilleure façon possible et de leur prodiguer une prestation de services à haute valeur ajoutée.

Les clients sont des organisations ou des entreprises qui visent aussi la pérennité et, pour plusieurs, la croissance. Elles ont un problème important à résoudre ou un besoin à combler et considèrent qu'une aide extérieure leur sera nécessaire ou plus efficace pour le résoudre ou le combler.

Il peut arriver que le désir de maximiser les profits ou de réduire les coûts, de part et d'autre, crée une situation potentielle de conflit d'intérêts.

Déclaration

La firme de consultation soussignée déclare adhérer aux principes suivants :

